

« argent et castor (1). » Puis on procéda aux élections avec le résultat auquel on doit s'attendre : celui qui avait été le promoteur heureux de la confrérie reçut séance tenante le titre bien mérité de « doyen. »

Grâce à cette nouvelle association, la fête de sainte Anne, bien qu'elle tombât un jeudi, en 1657, fut célébrée avec une splendeur et un entrain inaccoutumés. Spectacle admirable, on pouvait voir réunis autour d'un autel érigé de leurs mains, tous ces braves ouvriers honorant la patronne toute désignée des menuisiers chrétiens, sainte Anne, qui a été « l'ouvrière du tabernacle par excellence, en donnant le jour à la Vierge Marie, s'en est souvent appelée, dans le langage de l'Eglise, l'Arche d'alliance ou le Tabernacle de Dieu (2). »

P. GIRARD, C. SS. R.



se des services qu'ils conviendront faire en officiers, ornements et lumières, que les dits confrères demanderont d'eux ; à quoi le dit Jean Levasseur a dit volontiers s'entre accordé. Car, ainsi &c, promettant &c, renonçant &c.

Fait et passé à Québec, en l'étude du notaire et témoin susdit et soussigné, le premier jour de mai mil six cent cinquante-sept, en présence de Jean Gloria et Germain Morin, témoins à ce requis, qui ont signé avec les dites parties, à la réserve du dit sieur Couillard qui a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance. Ainsi signé en la minute et original des présentes : Joseph Poncet, Juchereau, Loyer Latour, H. Pinguet, Levasseur, Germain Morin, J. Gloria et AUDOUARD, notaire, avec paraphe.

(Archives de l'Archevêché de Québec.)

(1) La monnaie étant trop rare pour les besoins du commerce, au commencement de la colonie, le blé et les peaux de castor avaient cours légal : le blé valant six francs la mesure, et les peaux de castor une pistole, ou dix livres tournois, la livre. (*Archives de Sainte-Anne de Beaupré et Journal des Jésuites*, p. 8.)

(2) *Bulletin de Sainte-Anne de Paris*, janv. 1899, p. 104.